



Plan de Requalification de C en B (Partie 4)

Liste d'Aptitude et Examen Professionnel dérogatoires

LA DGAFP DIT NON !

COMMUNIQUÉ :

À quelques jours de la parution des résultats de la liste d'aptitude plan de requalification au titre de l'année 2022, nous apprenons que la DGAFP ne validerait pas le recrutement dérogatoire pour le plan de requalification de C en B administratif.

Il n'y aura donc ni Liste d'Aptitude ni Examen Professionnel réservés pour le plan de requalification

Les agents concernés par ce plan de requalification devront s'inscrire à l'examen professionnel habituel et passer les mêmes épreuves, écrit et oral, alors qu'il n'était prévu qu'une épreuve d'admission consistant en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier RAEP.

Les inscriptions à l'examen professionnel vont donc être réouvertes pour tout le monde :

- les agents déjà inscrits devront s'inscrire de nouveau,
- les agents non inscrits et/ou les agents inscrits mais non admis à concourir pour dossier incomplet, devront s'inscrire.

580 promotions sur 4 ans – de 2022 à 2025

FO Justice continue d'exiger une augmentation du nombre de promotions dans le cadre de ce plan, a minima **1000 promotions !**

Peut-on encore parler de plan de requalification ?

Comment et où seront nommés les lauréats des liste d'aptitude et examen professionnel ?
Que fera l'administration des agents en poste en cas d'échec ?

Voilà, encore une fois, la considération, la reconnaissance et la valorisation de l'investissement de celles et ceux qui n'ont toujours que des miettes !

FO Justice dénonce depuis le début un plan peu ambitieux, mais là, c'est du grand foutage de gueule !

Comment connaître les agents affectés sur les postes requalifiés s'il n'y a pas de distinction au départ, s'il n'y a pas un recrutement réservé pour les agents éligibles au plan de requalification quelles que soient les modalités d'accès ?

Pour FO Justice, pas question d'accepter cela !!!

FO Justice demande que l'Administration revoit sa copie et exige qu'une distinction soit faite entre la promotion classique et la promotion via le plan de requalification !!!

